

## INSTRUCTEUR PHOTOGRAPHE NIVEAU 3

### PREROGATIVES

Planifier et conduire des cours de plongeur photographe niveau 1, 2 et 3.

Planifier et conduire des cours d'Instructeur photographe niveau 1 et 2.

Promouvoir la photographie subaquatique au niveau national et international.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la FMAS
- Etre au minimum E2 technique.
- Age minimum 25 ans.
- Posséder le brevet d'Instructeur photographe niveau 3 depuis plus de 3 ans .
- Avoir participé comme encadrant à au moins trois stages de formation depuis l'obtention du brevet d'Instructeur photographe niveau 2.
- Certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous-marine conformément à la réglementation.

### DELIVRANCE DU TITRE

Le titre d'instructeur photographe niveau III s'obtient après avis des instructeurs du collège des cadres, sur proposition du bureau du comité audiovisuel et validation du comité directeur de la Fédération

Le titre d'instructeur photographe niveau III à une validité de cinq années. Il peut être renouvelé par le comité audiovisuel sur demande de l'intéressé dans la mesure où il remplit ses fonctions de manière active au niveau national.

### EQUIVALENCE AVEC LES BREVETS CMAS

CMAS : Instructeur Photo niveau 3